

Manuel des brevets de Hockey Subaquatique **Vol.1 - L'encadrement**

Version 1.3

Modifiée Janvier 2022

SOMMAIRE

GENERALITES	- 4 -
BREVET D'INITIATEUR-ENTRAINEUR	- 5 -
CONDITIONS DE CANDIDATURE	- 5 -
PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION	- 5 -
ORGANISATION	- 5 -
Formation :	- 5 -
Examen :	- 5 -
Jury :	- 5 -
LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS	- 6 -
UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU	- 6 -
UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT	- 6 -
UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE	- 6 -
UV N° 4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE	- 7 -
UV N° 5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE	- 7 -
UV N° 6 : SANTE ET SECURITE	- 8 -
DELIVRANCE	- 8 -
PREROGATIVES et COMPETENCES de l'Initiateur-Entraîneur Hockey	
Subaquatique	- 9 -
UC1 : ENCADRER UN PUBLIC	- 9 -
UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION, D'ENCADREMENT OU D'ENTRAINEMENT	- 9 -
UC3 : CONDUIRE UNE SEANCE D'ANIMATION, D'ENCADREMENT OU D'ENTRAINEMENT. -	9 -
UC4 : MOBILISER DES SAVOIRS, DES CONNAISSANCES ET DES TECHNIQUES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE OU UNE SAISON SPORTIVE	- 9 -
Documentation	- 11 -
FORMATION INITIATEUR-ENTRAINEUR	- 11 -
MONITEUR ENTRAINEUR FEDERAL 1^{ER} DEGRE	- 16 -
CONDITIONS DE CANDIDATURE	- 16 -
PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION	- 16 -
ORGANISATION	- 16 -
Formation :	- 16 -
Examen :	- 17 -
Jury :	- 17 -
LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS	- 17 -
UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU	- 17 -
UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT	- 17 -
UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE	- 18 -
UV N° 4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE	- 18 -
UV N° 5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE	- 18 -

UV N° 6 : SANTE ET SECURITE	- 19 -
DELIVRANCE	- 19 -
PRÉROGATIVES et COMPÉTENCES du MEF1 de Hockey Subaquatique.	- 20 -
Documentation	- 21 -
FORMATION MONITEUR-ENTRAÎNEUR FEDERAL 1°DEGRE	- 21 -
MONITEUR-ENTRAINEUR FEDERAL 2E DEGRE	- 26 -
CONDITIONS DE CANDIDATURE	- 26 -
PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION	- 26 -
Formation:	- 26 -
Examen :	- 26 -
Jury :	- 27 -
LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS	- 27 -
UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU	- 27 -
UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT	- 27 -
UV N° 4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE.....	- 27 -
UV N° 5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE	- 29 -
DELIVRANCE	- 29 -
PREROGATIVES et COMPETENCES du MEF2 de Hockey Subaquatique.	- 29 -
Documentation	- 31 -
FORMATION MONITEUR-ENTRAÎNEUR FEDERAL 2°DEGRE	- 31 -
INSTRUCTEUR NATIONAL	- 33 -
CONDITIONS DE CANDIDATURE	- 33 -
VALIDATION	- 33 -
MISSIONS	- 33 -
DUREE DE VALIDITE.....	- 33 -
INACTIVITE	- 33 -
Rédacteurs :	- 34 -
RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY	
SUBAQUATIQUE UV1 et UV2/6	- 35 -
RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY	
SUBAQUATIQUE UV3/6	- 36 -
RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY	
SUBAQUATIQUE UV4/6	- 37 -
RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY	
SUBAQUATIQUE UV5/6	- 38 -
RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY	
SUBAQUATIQUE UV 6/6	- 39 -

GENERALITES

Les brevets fédéraux ne peuvent être obtenus que dans le cadre d'un club affilié à la F.F.E.S.S.M. ou sous la tutelle de la Commission Régionale ou Nationale de Hockey Subaquatique.

Les savoirs et connaissances nécessaires pour l'obtention de chaque diplôme sont découpées en 6 unités de valeurs :

- UV1 : Arbitrage, réglementation et règles de jeu
- UV2 : Connaissance du monde sportif et de son environnement
- UV3 : Anatomie et physiologie
- UV4 : Entraînement appliqué
- UV5 : Pédagogie appliquée
- UV6 : Prévention, Santé et Sécurité

- Les candidats devront être à jour de leur licence F.F.E.S.S.M. lors de leur inscription et de l'examen ainsi qu'un certificat médical en cours de validité.

<https://hockeysub.ffessm.fr/medical-cnm>

- Les candidats devront avoir atteint la majorité légale à la date de l'examen.

- Les Présidents de jury des brevets fédéraux de hockey subaquatique doivent établir sous leur responsabilité les feuilles de notes et les bordereaux de délivrance.

Ces documents sont disponibles auprès du CNI. Ils doivent être convenablement remplis et retournés aussi rapidement que possible au CNI. Ces pièces sont indispensables pour que les brevets délivrés soient validés par la F.F.E.S.S.M et inscrits sur la base fédérale.

- La C.N.H.S. demande aux jurys d'examen des différents brevets fédéraux de respecter l'esprit et la hiérarchie de ces brevets. Chacun d'eux sanctionne des acquis théoriques et un niveau technique bien définis. En effet, la possession du diplôme atteste de compétences réparties en 4 unités capitalisables définissant les prérogatives dudit diplôme en termes d'autonomie et de conduite d'équipes, en entraînement et en compétition.

UC1 : Encadrer un public

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation, d'encadrement ou d'entraînement,

UC3 : Conduire une séance d'animation, d'encadrement ou d'entraînement

UC4 : Mobiliser les savoirs, des connaissances et des techniques pour mettre en œuvre une séance, un cycle ou une saison sportive

Les UC2 et UC4 du MEF1 sont admises en équivalence à l'obtention de brevet professionnel d'état BPJEPS mention "plongée subaquatique" option B "sans scaphandre" (Arrêté du 1er Décembre 2016).

BREVET D'INITIATEUR-ENTRAINEUR

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M.
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- Etre présenté par le Président du club d'appartenance.
- Etre possesseur d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique.
- Etre possesseur du diplôme RIFAHS.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Les documents d'inscriptions sont disponibles sur <https://hockeysub.ffessm.fr/encadrement>.

- Une attestation de la licence FFESSM en cours de validité,
- Une photocopie de la carte d'identité
- La fiche d'inscription complétée et validée par le Président du club d'appartenance.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique.
- Un droit d'inscription déterminé par la Commission Régionale de Hockey Subaquatique.
- Une photocopie du diplôme RIFAHS.
- La photocopie des diplômes nécessaires à l'obtention des équivalences.

ORGANISATION

Formation :

Elle est réalisée à l'échelon club ou régional.

Les cours seront dispensés par un MEF1 minimum ou toute personne disposant des compétences et qualifications nécessaires sous la responsabilité du jury et du président de la CRHS (ou son représentant). Les cours sur la réglementation et les règles de jeu pourront être dispensés par un arbitre AN2 minimum.

Examen :

Il est organisé à l'échelon club ou régional.

Le Président de la C.R.H.S informe le CNI au moins un mois après la session des candidats ayant réussi l'examen, la date ou période d'examen prévue et la composition du jury.

Jury :

Le Président de la C.R.H.S. (ou son représentant).

1 MEF2 ou 2 MEF1 (licence de l'année en cours de validité).

Cette composition est un minimum, toute autre compétence peut être sollicitée.

LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS

Un candidat doit valider l'ensemble des unités de valeur en une seule saison,

UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU

Connaissances théoriques des Règles du jeu et de la Réglementation du Hockey Subaquatique.

Critères d'évaluation : Obtention de la partie théorique de l'Arbitre National 1 (AN1).

UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT

1-Connaissances de l'organisation du monde fédéral FFESSM régional:

Interlocuteurs régionaux

Critères d'évaluation : Obtention de la partie théorique de l'Arbitre National 1 (AN1).

2-L'association

Définition association, Loi 1901, relations avec les collectivités, documents administratifs (Préfecture, fédération, municipalité), constitution d'un bureau...

Responsabilités au sein d'un club (notions comptable et juridique, dossier subvention...)

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors de l'épreuve écrite.

Notation : 3 à 5 questions portant sur le monde associatif. **10 pts**

UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

1-Notions élémentaires de biologie

Le squelette - Le muscle (localisation, structure et contraction) - L'oreille et l'œil (structure) - Le cœur : les systèmes respiratoire (poumon, alvéoles...) et circulatoire (cœur et circulation).

2-Notions élémentaires sur les filières

Les caractéristiques essentielles des 3 filières énergétiques et notions sur l'échauffement et la récupération.

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors de l'épreuve écrite.

Notation : 3 à 6 questions distinctes biologie 10 pts / filières 10 pts.

UV N° 4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE

1-Connaissance des techniques et tactiques liées au sport

Enseignement technique individuelle

Choix du matériel - Les techniques d'immersion, techniques de nage... - Les différents types de protection du palet, les tirs, les passes ...

Présentation des tactiques de base

Les zones d'influence, le placement des joueurs, l'occupation du terrain. Les différentes phases de jeux.

Critères d'évaluation : Validation par le jury du contenu technico-tactique de la fiche produite à l'UV5 et dont le sujet sera donné par le jury de l'UV5.

Notation : production d'une fiche de séance. **10 pts**

2- L'entraînement

L'échauffement et ses différentes formes - Fondamentaux d'une planification.

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors du passage de l'épreuve écrite de cette compétence.

Notation : 1 à 3 questions sur l'entraînement. **10 pts**

UV N° 5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE

1-Fondamentaux d'une séance d'entraînement

Construction, méthodologie (critères de réalisation/réussite, remédiations...), savoir animer une séance d'entraînement.

2-Pédagogie

Connaissance de différentes méthodes de pédagogie (démonstration, découverte...) et outils pédagogiques à mettre en œuvre. Connaissance du public, gestion de l'hétérogénéité. Etre capable de choisir des outils et des moyens pédagogiques.

Critères d'évaluation : Validation par le jury du contenu pédagogique d'une fiche de séance dont le sujet sera donné par le jury de l'UV5.

Notation : production d'une fiche de séance. **10 pts**

3-Animations pratiques :

Animation de séances d'entraînement sous la tutelle d'un MEF1 minimum.

Critères d'évaluation : Validation par le jury suite à l'animation de trois séances (fiche de validation de compétences).

UV N° 6 : SANTE ET SECURITE

1-Santé

Sensibilisation à la prévention du dopage.

Notions pour l'adaptation des entraînements aux différentes catégories de public (enfants, ado, handicapés,...).

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors du passage de l'épreuve écrite de cette compétence.

Notation : 1 à 3 questions. **10 pts**

2-Sécurité

Connaissance et prévention des accidents liés à la pratique du Hockey Subaquatique (RIFAHS).

Critères d'évaluation : Obtention du RIFAHS ou RIFAHS de moins de trois ans ou passage de l'épreuve de sauvetage type RIFA.

GENERALITES :

Pour chaque module, toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Pour certaines épreuves, des équivalences sont admises (Cf Tableaux des équivalences p35-40). Ces équivalences se concrétiseront par une dispense de passage de l'épreuve concernée et une note de 12/20 sera attribuée, si une acquisition partielle de l'UV est dans l'équivalence. S'il le désire, le candidat pourra passer l'épreuve, auquel cas la note attribuée sera celle prise en considération pour l'examen.

Le candidat devra présenter les documents officiels attestant de l'équivalence.

DELIVRANCE

Du brevet :

Le brevet d'initiateur-entraîneur fédéral est délivré sous la responsabilité du :

- Président de la C.R.H.S responsable de l'organisation de la formation et de l'instructeur référant de sa région.

Mode de délivrance du brevet :

Les C.R.H.S. établissent clairement et complètement les feuilles de notes, le bordereau de la session en deux exemplaires : un exemplaire reste à la région, l'autre est envoyé au CNI pour archivage avec mention « session validée » signée du référant de sa région.

Ils inscrivent les candidats reçus sur la base informatique fédérale.

PREROGATIVES et COMPETENCES de l'Initiateur-Entraîneur Hockey Subaquatique

La possession du diplôme Initiateur-Entraîneur confère à son possesseur les compétences attestées relatives aux prérogatives à :

- conduire en autonomie des actions d'encadrement et d'animation, d'activités, d'apprentissage, de découverte, d'enseignement et d'entraînement en plongée subaquatique « sans scaphandre »,
- assurer la sécurité des activités subaquatiques qu'il organise et à ce titre, être directeur de bassin.

UC1 : ENCADRER UN PUBLIC

- Communiquer dans les situations d'accueil des différents publics
- Prendre en compte des caractéristiques des publics dans l'environnement donné
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION, D'ENCADREMENT OU D'ENTRAÎNEMENT

- Concevoir un projet d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Conduire un projet d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Evaluer un projet d'animation, d'encadrement et d'entraînement

UC3 : CONDUIRE UNE SEANCE D'ANIMATION, D'ENCADREMENT OU D'ENTRAÎNEMENT

- Concevoir la séance, le cycle d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Conduire la séance, le cycle d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Evaluer la séance, le cycle d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Conduire une équipe en phase régionale du championnat de France, en championnat de France D4M et D3F
- Participer à l'encadrement des équipes d'un niveau supérieur sous la responsabilité d'un MEF1 minimum selon le niveau de l'équipe en championnat de France

UC4 : MOBILISER DES SAVOIRS, DES CONNAISSANCES ET DES TECHNIQUES POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE OU UNE SAISON SPORTIVE

- Maîtriser et faire appliquer la réglementation et les règles de sécurité

- Garantir les conditions de pratique en sécurité en entraînement et en compétition
- Directeur de bassin

Documentation FORMATION INITIATEUR-ENTRAINEUR

DOSSIER D'INSCRIPTION INITIATEUR - ENTRAINEUR

PIECES A FOURNIR : (en un exemplaire)

- ☐ Photo d'identité
- ☐ Photocopie de la Carte Nationale d'Identité.
- ☐ Photocopie de la licence FFESSM en cours.
- ☐ Photocopie du certificat médical en cours.
- ☐ Photocopie du diplôme RFAHS.
- ☐ Photocopie des diplômes nécessaires à l'obtention des équivalences (AN2, Diplômes universitaires, etc...)
- ☐ Cette fiche d'inscription complétée, validée par le Président du club d'appartenance.

PHOTO

RENSEIGNEMENTS CANDIDATS

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : E-mail :

N° de licence : Comité :

Club : N° club FFESSM :

Fait à : Le :

SIGNATURES

Président du club

Responsable régional formations

Candidat

DOSSIER COMPLET A RETOURNER AU RESPONSABLE REGIONAL DE LA FORMATION DES CADRES
(archivage en région)

FICHE DE PROCEDURE

INITIATEUR-ENTRAINEUR

Déclaration :

Le président de club ou de CRHS envoie à l'instructeur référant de sa région les informations de la session qu'il organise en fournissant notamment :

- Ses dates et lieu de formation
- Les coordonnées de l'organisateur à contacter
- Le président de jury
- Les intervenants et leur qualité (médecin, médecin fédéral, 1 MEF2 ou 2 MEF1... avec leur numéro de licence)
- Le programme de formation

Le référant de région communique la session au secrétariat du CNI : ceci afin de pouvoir diffuser l'information à d'éventuels candidats extérieurs au club ou à la région.

Résultats :

Le président de club ou de CRHS ou le président du jury envoie à l'instructeur référant de sa région le bordereau de validation des candidats de sa session. Celui-ci devra contenir

- La date et lieu de l'examen
- Les noms, qualités, numéros de diplôme et numéros de licence du jury
- La signature de tous les membres du jury
- Les renseignements sur les candidats validés (nom, prénom, date de naissance, numéro de licence et club d'appartenance).

Les bordereaux de notation sont gardés en archives par le président de CRHS, même dans le cadre d'une session club et copie est envoyée au secrétariat du CNI. Ils sont validés par l'instructeur référant de sa région : il appose la mention «Session Validée» et sa signature sur le bordereau archivé.

Mise en ligne sur la base fédérale :

Le président de CRHS dispose des codes nécessaires pour accéder à la base de données fédérale: l'enregistrement des sessions (club ou région) est donc sous la double responsabilité du président de CRHS et de l'instructeur référant de sa région.

Il est impératif que les bordereaux d'examen passent entre les mains de l'instructeur référant de sa région : c'est son numéro de licence qui valide la session.

FICHE DE VALIDATION INDIVIDUELLE UV5 -PEDAGOGIE

Module: Formation des ENTRAINEUR-INITIATEURS

(À remplir par le tuteur référent et à retourner au responsable de l'UV5)

Validation UV5: Formation Entraîneur-Initiateurs

Tuteur référent _____	
Région _____	
Comité _____	

Candidat

NOM:	Prénom:	N° de licence:
Adresse:		N° Téléphone:
E-Mail:		
CLUB:	n° FFESSM:	Ville:
Nomenclature:		COMITE:

DATES: Séance 1: .../.../... Séance 2: .../.../... Séance 3: .../.../...

Préparation de la séance	nb	ecb	a	nb	ecb	a	nb	ecb	a
Document clair et précis									
Conception logique et progressive									
Adéquation des ateliers proposés en rapport avec l'objectif de séance									
Déroulement de la séance	nb	ecb	a	nb	ecb	a	nb	ecb	a
Consignes claires, précises et adaptées									
Utilisation de matériel pédagogique adapté									
Remédiations proposées, gestion des imprévus									
Gestion du temps									
Qualités de l'intervenant	nb	ecb	a	nb	ecb	a	nb	ecb	a
Parle distinctement, capacités d'animation									
Investissement de l'intervenant, encourage, dynamise le groupe...									
Intervenant attentif et réactif - Aptitude à s'adapter en fonction des réactions du groupe									

nb : non acquis ecb : en cours d'acquisition a : acquis

Conclusion du tuteur :

Fait à Le
Signature candidat

Référent (MEF1 ou MEF2)	Nom :
Licence :	N° Diplôme :
Signature :	

MONITEUR ENTRAINEUR FEDERAL 1^{er} DEGRE

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M.
- Etre titulaire du brevet d'initiateur-entraîneur fédéral de hockey subaquatique depuis la saison n-1.
- Etre titulaire du brevet d'arbitre niveau 1 (AN1).
- Etre possesseur d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique.
- Etre possesseur du diplôme RIFAHS.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Les documents d'inscriptions sont disponibles sur <https://hockeysub.ffessm.fr/encadrement>.

- Une attestation de la licence FFESSM en cours de validité,
- Une photocopie de la carte d'identité
- Une fiche d'inscription complétée et validée par le Président du club d'appartenance et par le Responsable Régional des formations.
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du hockey subaquatique.
- Une photocopie de la carte d'AN1 ou d'AN2.
- Un droit d'inscription déterminé par la Commission Nationale de Hockey Subaquatique.
- Une photocopie du diplôme RIFAHS.

Faire parvenir son dossier de candidature au CNI (ou son représentant) au plus tard le 31 Août précédent les dates de formations.

ORGANISATION

Formation :

Elle est réalisée à l'initiative d'un club ou d'une CRHS qui dépose un dossier de candidature auprès du CNI et de l'instructeur référent de sa région en communiquant les noms et qualifications des intervenants et de l'Instructeur National président du jury. Le calendrier est de préférence national (premier week-end de septembre/premier week-end d'octobre/examen premier week-end de décembre/rendu UV4 fin décembre).

Les cours seront dispensés par des MEF2 minimum pour l'ensemble de la formation, sous la direction d'un Instructeur National ou Régional, ou toute personne disposant des compétences et qualifications nécessaires sous la responsabilité du jury et du président de la CNHS (ou son représentant).

Les supports de tous les cours effectués sont mis à disposition du CNI (ou de son représentant) afin d'établir le sujet d'examen ainsi que des candidats.

Examen :

Il est organisé à l'échelon national dans le club ou la région organisateur sous la responsabilité du président de la CNHS (ou son représentant).

Jury :

Le Président de la C.N.H.S (ou son représentant).

Un instructeur National

Au moins 1 MEF2.

Cette composition est un minimum, toute autre compétence peut être sollicitée.

LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS

Un candidat doit valider l'ensemble des unités de valeur en une seule saison, avec rattrapage possible à la session suivante sur les UV non obtenues la première fois.

UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU

Connaissances pratiques des Règles du jeu du Hockey Subaquatique.

Critères d'évaluation : Etre titulaire de l'Arbitre National 1 (AN1).
--

UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT

1-Connaissance monde sportif et ses réglementations

Interlocuteurs nationaux (lien FFESSM/CNHS), dimension internationale (CMAS).

Règles d'organisation d'une compétition nationale.

Code du sport.

Critères d'évaluation : Etre titulaire de l'Arbitre National 2 (AN2) ou Obtention de la moyenne lors de l'épreuve écrite.
--

Notation : 3 à 5 questions portant sur le monde sportif. 10 pts

2-Règles de gestion d'une équipe en compétition

Critères d'évaluation : Etre titulaire de l'Arbitre National 2 (AN2) ou Obtention de la moyenne lors de l'épreuve écrite.
--

Notation : 1 à 3 questions. 10 pts
--

UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

Maîtrise des connaissances de biologie appliquées au hockey subaquatique

Adaptation cardiaque à l'effort, échanges gazeux. Système nerveux et commande neuromusculaire. Filières métaboliques : l'adaptation à l'effort, la récupération.

Notions de diététique sportive.

Notions de psychologie (public, motivation, estime de soi, dépassement de soi...).

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors des épreuves écrites.

Notation : 3 à 5 questions. **20 pts**

UV N° 4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE

1-Maîtrise de la préparation physique et programmation des entraînements

Méthodologie d'entraînement. Organisation et planification des entraînements.

2-Maitrise techniques / tactiques liées au hockey subaquatique

Maitrise de l'ensemble des techniques individuelles et leur adaptation aux différentes phases de jeu....

Les matériels et leur performance.

3-Approfondissement des tactiques de jeu

Adaptation des différentes tactiques aux différentes situations de jeu.

Panorama et évolution des tactiques de jeu.

Critères d'évaluation : Validation du rapport descriptif d'une programmation annuelle d'équipe dont le sujet sera donné par le jury d'examen avec une date limite de rendu. **20 pts**

4-Prendre connaissance du haut-niveau

Observation d'un entraînement régional ou d'une journée en stage France (sénior).

Critères d'évaluation : Attestation de présence par un entraîneur régional ou entraîneur Equipe de France (sénior).

UV N° 5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE

Animations pratiques :

Animation de séances d'entraînement sous la tutelle d'un MEF2 minimum.

Critères d'évaluation : Validation par le jury suite à l'animation de 5 séances (fiche de validation de compétences).

UV N° 6 : SANTE ET SECURITE

1-Santé

Gestion du suivi médical du sportif.

Critères d'évaluation : Obtention de la moyenne lors de l'épreuve écrite.

Notation : 1 à 3 questions. **10 pts**

2-Sécurité

Connaissance et prévention des accidents liés à la pratique du Hockey Subaquatique (RIFAHS)

Critères d'évaluation : RIFAHS de moins de trois ans ou passage de l'épreuve de sauvetage type RIFA.

GENERALITES :

Pour chaque module, toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

Pour certaines épreuves, des équivalences sont admises.

Ces équivalences se concrétiseront par une dispense de passage de l'épreuve concernée et une note de 12/20 sera attribuée. S'il le désire, le candidat pourra passer l'épreuve, auquel cas la note attribuée sera celle prise en considération pour l'examen.

Le candidat devra présenter les documents officiels attestant de l'équivalence.

DELIVRANCE

Du brevet :

Le brevet de moniteur-entraîneur fédéral 1^{er} degré de hockey subaquatique est délivré sous la responsabilité du Président de la C.N.H.S, du président du jury et de l'Instructeur National, responsable de l'organisation de la formation.

Mode de délivrance du brevet :

L'instructeur National établit clairement et complètement les feuilles d'émargement des journées de formation et d'examen. Il les envoie avec les copies d'examen au CNI (ou son représentant) pour correction et archivage.

PRÉROGATIVES et COMPÉTENCES du MEF1 de Hockey Subaquatique

La possession du diplôme MEF1 confère à son possesseur les compétences attestées relatives aux prérogatives à :

- conduire en autonomie des actions d'encadrement et d'animation d'activités d'apprentissage, de découverte, d'enseignement et d'entraînement en plongée subaquatique « sans scaphandre »,
- assurer la sécurité des activités subaquatiques qu'il organise et à ce titre, de pouvoir être directeur de bassin.

UC1 : Encadrer un public

- Communiquer dans les situations d'accueil des différents publics
- Prendre en compte des caractéristiques des publics dans l'environnement donné
- Contribuer au fonctionnement d'une structure
- Encadrer une équipe régionale

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation, d'encadrement, d'entraînement ou de formation

- Concevoir un projet d'animation, d'encadrement, d'entraînement
- Conduire un projet d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Evaluer un projet d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Concevoir, conduire et évaluer un projet de formation des Initiateurs-Entraîneurs

UC3 : Conduire une séance d'animation, d'encadrement, d'entraînement ou de formation

- Concevoir la séance, le cycle d'animation, d'encadrement, d'entraînement
- Conduire la séance, le cycle d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Evaluer la séance, le cycle d'animation, d'encadrement et d'entraînement
- Concevoir, conduire et évaluer les séances de formation des Initiateurs-Entraîneurs
- Conduire une équipe en championnat de France sauf D1M et D1F
- Participer à l'encadrement d'une équipe en D1M et D1F sous la responsabilité d'un MEF2 minimum.

UC4 : Mobiliser des savoirs, des connaissances et des techniques pour mettre en œuvre une séance, un cycle ou une saison sportive

- Maîtriser et faire appliquer la réglementation et les règles de sécurité
- Garantir les conditions de pratique en sécurité en entraînement et en compétition
- Directeur de bassin

Documentation
**FORMATION MONITEUR-ENTRAÎNEUR FEDERAL
1°DEGRE**

DOSSIER D'INSCRIPTION

MONITEUR - ENTRAINEUR FEDERAL 1er DEGRE (MEF 1)

PIECES A FOURNIR : (en un exemplaire)

- ☐ Photo d'identité
- ☐ Photocopie de la Carte Nationale d'Identité.
- ☐ Photocopie de la licence FFESSM en cours.
- ☐ Photocopie du certificat médical en cours.
- ☐ Photocopie du diplôme RIFAHS.
- ☐ Photocopie des diplômes nécessaires à la présentation de l'examen à l'obtention des équivalences (AN2, Diplômes universitaires, etc.,)
- ☐ Photocopie du diplôme d'initiateur-entraîneur de hockey subaquatique.
- ☐ Cette fiche d'inscription complétée, validée par le président du club d'appartenance et par le Responsable régional des formations.
- ☐ Chèque de 50 euros à l'ordre de la FFESSM.

PHOTO

RENSEIGNEMENTS CANDIDATS

NOM :		PRENOM :	
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
N° de téléphone :		E-mail :	
N° de licence :		Comité :	
Club :		N° club FFESSM :	

Fait à : Le :

SIGNATURES

Président du club

Responsable régional formations

Candidat

DOSSIER COMPLET A RETOURNER AU SECRETAIRAT DU COLLEGE NATIONAL DES INSTRUCTEURS

FICHE DE PROCEDURE

Moniteur-Entraîneur 1^{er} degré

Déclaration d'organisation:

Les dates sont fixées par avance dans le calendrier national (3^{ème} week-end des mois d'octobre et de novembre pour la formation et 3^{ème} week-end de janvier pour l'examen). Il peut y avoir plusieurs sessions nationales à divers endroits.

Avant la fin du mois de juin :

Le président de club ou de CRHS envoie une demande d'organisation à l'instructeur référant de sa région et au chargé de mission des MEF1 auprès du CNI pour la formation des MEF1, en indiquant notamment.

- Le lieu de formation et d'examen
- Les coordonnées de l'organisateur à contacter
- Les intervenants et leur qualité (médecin, médecin fédéral, MEF 2...)

Ceci afin de pouvoir diffuser l'information nationalement.

Avant la fin du mois d'Août :

Tous les candidats au MEF1 se sont fait connaître en envoyant au secrétariat du CNI leur dossier d'inscription complet, avec toutes les pièces demandées.

Formation et Examen :

Courant Septembre.

Le chargé de mission des MEF1 envoie à l'organisateur le programme de formation (en effet des candidats MEF2 peuvent être positionnés sur des cours) pour finalisation.

L'organisateur fournit au chargé de mission des MEF1, toutes les informations sur l'organisation de sa session.

Formation.

L'organisateur fournit les feuilles d'émargement des personnes présentes à la formation : formateurs et candidats.

Après le dernier week-end de formation, il envoie au chargé de mission des MEF1 le contenu des deux week-ends de formation qui servira de base à l'élaboration du sujet d'examen (support numérique de préférence).

Examen.

L'organisateur envoie les feuilles d'émargement et les copies d'examen au chargé de mission des MEF1 pour correction et archivage.

Mise en ligne sur la base fédérale :

La mise en ligne des brevets des candidats se fait par le CNI, sous la responsabilité du président de la CNHS.

FICHE DE VALIDATION INDIVIDUELLE UV5 -PEDAGOGIE

Module: Formation des MEF1

(A remplir par le tuteur référent et à retourner au responsable de l'UV5)

Validation UV5: Formation Entraîneur-Initiateurs

Tuteur référent	
Région	
Comité	

Candidat

NOM:	Prénom:	N° de licence:
Adresse:		N° Téléphone:
E-Mail:		
CLUB:	n°FFESSM:	Ville:
Nom entier:		COMITE:

Conclusion du tuteur :

Référent (MEF 3)	Nom :
Licence :	N°diplôme :
Signature :	

Fait à Le

Signature candidat

DATES :

Séance 1 : Séance 2 : Séance 3 : Séance 4 : Séance 5 :

	na	eca	a	na	eca	a	na	eca	a	na	eca	a	na	eca	a
Préparation de la séance															
Document clair et précis															
Conception logique et progressive															
Adéquation des ateliers proposés en rapport avec l'objectif de séance															
Déroulement de la séance															
Consignes claires, précises et adaptées															
Utilisation de matériel pédagogique adapté															
Remédiations proposées, gestion des imprévus															
Gestion du temps															
Qualités de l'intervenant															
Parle distinctement, capacités d'animation															
Investissement de l'intervenant, encouragement, dynamise le groupe...															
Intervenant attentif et réactif – Aptitude à s'adapter en fonction des réactions du groupe															
Na : non acquis eca : en cours d'acquisition a : acquis															

MONITEUR-ENTRAINEUR FEDERAL 2e DEGRE

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M..
- Etre titulaire du brevet de moniteur-entraîneur fédéral 1^{er} degré de hockey subaquatique.
- Etre en possession de la formation et de l'examen de la théorie AN2 attestée par le Collège National des Arbitres.
- Etre présenté par le Président de la Commission Régionale de Hockey Subaquatique certifiant l'activité du candidat dans sa région.
- Etre possesseur d'un certificat médical en cours de validité.

PIECES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Les documents d'inscriptions sont disponibles sur <https://hockeysub.ffessm.fr/encadrement>. Faire parvenir au CNI (ou son représentant) au plus tard avant la date de clôture des inscriptions (le 31 octobre, date du début du calendrier d'inscriptions aux championnats nationaux), un dossier comprenant :

- Un formulaire de demande d'inscription validé par le responsable régional de Formation ou le président de la CRHS.
- L'attestation de la licence FFESSM en cours de validité.
- Une photocopie de la carte d'identité.
- Une photocopie de la carte MEF1.
- Le certificat médical de non contre-indication en cours de validité.
- Un droit d'inscription dont le montant sera revu chaque année par la C.N.H.S.
- La photocopie des diplômes nécessaires à l'obtention des équivalences (p. 29).

ORGANISATION

Formation:

Le suivi du candidat MEF2 est assuré par des instructeurs nationaux.

Examen :

Il n'y a pas d'examen pour l'obtention du diplôme MEF2, le diplôme est acquis après la validation des 5 UV (voir chapitre « Les épreuves et leurs contenus » ci-dessous – L'UV6 est considéré comme vu au diplôme du MEF1) dont les compétences sont attestées au travers d'un livret de formation en deux parties (le premier attestant d'une activité multiple concourant au développement du hockey subaquatique, à l'entraînement d'équipes en compétition et à la formation de candidats aux diplômes d'encadrement, le second attestant des compétences à la description mais surtout à l'analyse et à l'amélioration constante de ses compétences dans ces activités multiples).

Jury :

Les différents UV du MEF2 sont validés par le CNI (ou son représentant). Le jury est composé de trois instructeurs Nationaux de Hockey Subaquatique. L'UV4 est validé par un Instructeur National de Hockey Subaquatique référent.

LES EPREUVES ET LEURS CONTENUS

Afin de privilégier une formation et un système favorisant une réelle pratique d'entraîneur et la mise en valeur des expériences du candidat, le brevet de Moniteur-Entraîneur Fédéral 2^{ème} degré est obtenu par capitalisation de 6 unités de valeur sur 3 ans maximum (sauf dérogation de la CNHS).

Le délai des 3 ans s'entend jusqu'à la fin de la saison sportive N+3.

Si la validation n'est pas réalisée le candidat ne pourra pas se représenter pendant 2 saisons consécutives. Si des UV étaient validées, celles-ci restent acquises pendant 5 ans.

Le candidat peut demander un tutorat par un instructeur national.

UV N° 1 : ARBITRAGE, REGLEMENTATION ET REGLES DE JEU

Ce module est intégré au rapport « suivi d'équipe » de l'UV4.

UV N° 2 : CONNAISSANCE DU MONDE SPORTIF ET DE SON ENVIRONNEMENT

Dans le Livret 1 et notamment dans les fiches « la participation au projet de la structure », le candidat MEF2 atteste de sa participation au projet de différentes structures fédérales (club, CRHS ou CNHS) ou du milieu sportif.

Dans le livret 2 et notamment dans les fiches « la participation au projet de la structure », il met en avant par une description détaillée et analysée l'utilisation de ses connaissances sportives et du milieu sportif.

Critères d'évaluation : Niveau de participation et qualité d'analyse validés par l'ensemble du jury.

UV N° 3 : ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE

Critères d'évaluation : Niveau de connaissance et utilisation pertinente des connaissances validés par l'ensemble du jury.

UV N° 4 : ENTRAINEMENT APPLIQUE

Composition du jury: Instructeur National responsable de l'UV

L'évaluation de ce module se fera sur deux ans à partir des éléments suivants :

1-Suivi d'équipe

Planification annuelle ou bisannuelle du programme des entraînements de l'équipe faisant apparaître les éléments suivants sous forme de memorandum (10 pages maximum) : objectif à atteindre sur deux ans, nature et constitution de l'équipe, moyens d'entraînement mis à la disposition de l'entraîneur (facteurs financiers, humains, matériel), les axes de travail sur les deux années à venir, personnalisation des entraînements pour certains joueurs, la planification annuelle ou bisannuelle du programme des entraînements de l'équipe proprement dite, avec positionnement des jalons intermédiaires permettant de juger de la progression de l'équipe, listes des stages, tournois et championnats auxquels l'équipe aura à participer sur ces deux ans, avec indicateurs de résultats.

2- Bilan moral

Bilan sur un championnat relatif à l'état d'esprit et aux comportements de l'équipe et des joueurs sur l'ensemble de la compétition (qualités et nombre de fautes, de minutes de prison...). Ce bilan, intégré au suivi d'équipe, servira à la mise en place des axes de travail et de la planification de remédiation des défauts constatés. Il s'agit ici, non pas de refaire de l'arbitrage mais de voir le côté entraîneur des règles de jeu.

Planning de rendu :

Deux compte-rendu d'activité à remettre (un premier partiel à l'issue de la première année et le second en fin des deux saisons sportives) avec le bilan évaluatif de l'entraîneur sur son équipe (bilan individuel et collectif, progrès accomplis, points forts, points faibles à corriger, les axes de travail pour l'avenir, les perspectives de développement).

Le rendu final sera validé par le président du club si équipe club, le président de la C.R.H.S. si équipe régionale ou le manager des Equipes de France si équipe de France.

Les éléments suivants seront pris en compte dans l'évaluation du travail réalisé par le candidat MEF2 sur ces deux années sportives :

- évolution de l'équipe sur le plan psychologique et relationnel (ambiance de groupe, résistance au stress),
- évolution de l'équipe sur le plan technique et tactique (amélioration et meilleures connaissances des gestes techniques et de leur utilisation,
- connaissance de plusieurs schémas tactiques avec leurs avantages et inconvénients, rôles de chacun dans l'équipe),
- évolution de l'équipe sur le plan physique (amélioration des capacités physiques de chaque joueur : palmage, apnée, vitesse, endurance et résistance, etc.).

Critères d'évaluation : Validation par Instructeur National responsable de l'UV et du Responsable National des Formation.

UV N° 5 : PEDAGOGIE APPLIQUEE

Composition du jury: jury (coordination) et Instructeur National responsable de l'UV (formation)

L'évaluation de ce module se fera sous la forme de mise en situation à deux niveaux différents : coordination et formation des MEF1.

1-Coordination :

Dans le Livret 1 et notamment dans les fiches « encadrement des publics », le candidat MEF2 atteste de sa participation au projet d'animation ou de coordination des équipes d'encadrement au niveau club, CRHS ou CNHS.

Dans le livret 2 et notamment dans les fiches « encadrement des publics », il met en avant par une description détaillée et analysée son rôle, ses missions, les actions qui ont été menées et tout élément qu'il jugera utile à la validation de l'UV.

Critères d'évaluation : Les compétences de coordination sont validées par l'ensemble du jury.

2-Formation :

Le document support établi pour l'UV3 de la formation MEF1 et la prestation orale du candidat servent de support à l'évaluation pédagogique de l'UV5. Il s'agit ici d'évaluer la capacité du candidat à faire passer ses connaissances, à agir et réagir face aux candidats de session MEF1, à adapter son discours, son vocabulaire, les documents qu'il présente selon son public, ses difficultés et facilités...

Critères d'évaluation : Pré-validation par le responsable de la session de formation du document support de cours une session MEF1 puis validation par l'Instructeur National responsable de l'UV.

DELIVRANCE

Du brevet :

Le brevet de Moniteur-Entraîneur fédéral 2^e degré de hockey subaquatique est délivré sous la responsabilité du CNI et du président de la CNHS.

PREROGATIVES et COMPETENCES du MEF2 de Hockey Subaquatique

La possession du diplôme MEF2 confère à son possesseur les compétences attestées relatives aux prérogatives à :

- conduire en autonomie des actions d'entraînement, d'encadrement et de coordination, d'enseignement et de formation en plongée subaquatique « sans scaphandre »,
- assurer la sécurité des activités subaquatiques qu'il organise et à ce titre, de pouvoir être directeur de bassin.

UC1 : Encadrer un public

- Communiquer dans les situations d'accueil des différents publics
- Prendre en compte des caractéristiques des publics dans l'environnement donné
- Contribuer au fonctionnement d'une structure club, régionale ou nationale
- Encadrer une équipe nationale

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'encadrement, d'entraînement ou de formation

- Concevoir un projet d'encadrement et d'entraînement
- Conduire un projet d'encadrement et d'entraînement
- Evaluer un projet d'encadrement et d'entraînement
- Concevoir, conduire et évaluer un projet de formation des MEF1
- Etre jury d'une formation IE ou MEF1
- Manager des équipes d'encadrants au niveau club, régional ou national (poste de manager des Equipes de France sous la responsabilité de la CNHS)

UC3 : Conduire une séance, un cycle d'entraînement ou de formation

- Concevoir la séance, le cycle d'entraînement des équipes Elites (D1M, D1F et Equipes régionales et Equipes de France)
- Conduire la séance, le cycle d'entraînement des équipes Elites
- Evaluer la séance, le cycle d'entraînement des équipes Elites
- Concevoir, conduire et évaluer les séances, le cycle de formation des MEF1
- Conduire une équipe en championnat de France D1M et D1F, en coupe des Régions et en compétitions internationales.

UC4 : Mobiliser des savoirs, des connaissances et des techniques pour mettre en œuvre une séance, un cycle ou une saison sportive

- Maitriser et faire appliquer la réglementation et les règles de sécurité
- Garantir les conditions de pratique en sécurité en entraînement et en compétition
- Directeur de bassin

Documentation
**FORMATION MONITEUR-ENTRAÎNEUR FEDERAL
2°DEGRE**

DOSSIER D'INSCRIPTION

MONITEUR - ENTRAINEUR FEDERAL 2eme DEGRE (MEF2)

PIECES A FOURNIR : (en un exemplaire)

- ☐ Photo d'identité
- ☐ Photocopie de la Carte Nationale d'Identité.
- ☐ Photocopie de la licence FFESSM en cours.
- ☐ Photocopie du certificat médical en cours.
- ☐ Photocopie du diplôme RIFAHS.
- ☐ Photocopie des diplômes nécessaires à la présentation de l'examen à l'obtention des équivalences (AN2, Diplômes universitaires, etc.,)
- ☐ Photocopie du diplôme de moniteur (MEF1) de hockey subaquatique.
- ☐ Cette fiche d'inscription complétée, validée par le Responsable régional des formations.
- ☐ Chèque de 50 euros à l'ordre de la FFESSM.

PHOTO

RENSEIGNEMENTS CANDIDATS

NOM : PRENOM :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : E-mail :

N° de licence : Comité :

Club : N° club FFESSM :

Fait à : Le :

SIGNATURES

Responsable régional formations

Candidat

DOSSIER COMPLET A RETOURNER AU SECRETAIRAT DU COLLEGE NATIONAL DES INSTRUCTEURS

INSTRUCTEUR NATIONAL

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre licencié à la FFESSM avec licence en cours de validité
- Etre Titulaire du diplôme de MEF2
- Candidature proposé par le CNI pour validation de la candidature CNHS

VALIDATION

La candidature à l'instructorat national sera validée par un vote en CNI après que le candidat ait réalisée une action/mission demandée par le CNI dans le cadre de ses prérogatives.

La candidature sera ensuite validée par le Comité Directeur National et le DTN.

MISSIONS

- Chargé de mission auprès du CNI ou de la CNHS
- Formateurs des candidats, jury des examens MEF1 et validation des MEF2
- Membres du CNI
- Coordination du CNI

DUREE DE VALIDITE

Le CNI fera un bilan de l'activité de ses Instructeurs Nationaux avant chaque année électorale et le transmettra à la CNHS qui décidera de la prolongation ou non de la validité de ses Instructeurs Nationaux. La CNHS en informera la FFESSM avant le 15 janvier de chaque année.

L'instructeur national sera considéré « actif » ou « inactif » après un vote en CNI.

INACTIVITE

L'Instructeur National est considéré inactif lorsqu'il n'effectue plus aucune des missions définies ci-dessus.

Rédacteurs :

Version 1.1

Pauline Résal, secrétaire CNI
Fleuriane Gaudino, MEF2
Sylvain Gaudino, MEF2
Alexia Casadio master
Karine Frisse, Instructeur National
Marc FONTAINE, Instructeur National

Validation :

Laurent DUBOST, Instructeur National
Philippe VAN-RECHEM, Instructeur National

CNI en date du 24 et 25 novembre 2012

CNHS en date de mars 2013

Modifications version 1.2

Karine Frisse

Validation

CNI du 26 novembre 2018

CNHS en date de mars 2019

Modifications version 1.3

Guillaume Laurency, candidat MEF2 dans le cadre de l'UV2 (ancienne formule)
Karine Frisse, Instructeur National

Validation

A valider en CNI

RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV1 et UV2/6

	Initiateur-Entraîneur de Hockey Subaquatique Gestion au niveau régional		Moniteur-Entraîneur Fédéral 1 ^{er} degré MEF1		Moniteur-Entraîneur Fédéral 2 ^{ème} degré MEF2	
UV 1 REGLEMENT ARBITRAGE	Connaissances théoriques des Règles du jeu et de la Réglementation dans le Hockey Subaquatique : Formation Théorie AN1	EQUIV AN1 AN2	Connaissances pratiques des Règles de Jeu : Formation Pratique AN1	EQUIV AN1 AN2	Bilan moral d’une équipe (inclus dans le suivi d’équipe UV4)	
	Critères d’évaluation : Obtention de la partie théorique de l’AN1		Critères d’évaluation : Titulaire de l’AN1		Critères d’évaluation : Obtention de l’UV	
UV 2 CONNAISSANCE MONDE SPORTIF	<u>1-Connaissances de l’organisation du monde fédéral FFESSM -dimension régionale-</u> Interlocuteurs régionaux	EQUIV AN1 AN2	<u>1-Connaissance monde sportif et ses réglementations</u> Interlocuteurs nationaux (lien FFESSM/CNHS) Dimension internationale (CMAS). Règles d’organisation d’une compétition nationale Code du sport	EQUIV AN2	Mise en avant de sa participation au projet de différentes structures du sport (club, régional, nationales)	
	<u>2-L’association</u> Loi 1901, documents administratifs (Préfecture, fédération, municipalité), constitution d’un bureau... Responsabilités au sein d’un club (notions comptable et juridique, dossier subvention...) Durée totale : 2h	<u>2-Règles de gestion d’une équipe en compétition</u> Durée totale : 2h				
	Critères d’évaluation : 1 et 2-Examen écrit		Critères d’évaluation : 1 et 2-Examen écrit		Critères d’évaluation : Niveau de participation et qualité d’analyse validés par le jury	

RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV3/6

UV3 ANATOMIE PHYSIOLOGIE *sous réserve de validation du tronc commun par la commission concernée	<u>1-Notions élémentaires de biologie</u> Le squelette Le muscle - localisation, structure et contraction- L'oreille et l'œil - structure- Le cœur - les systèmes respiratoire (poumon, alvéoles...) et circulatoire (cœur et circulation)- Durée : 2h	EQUIV Deug/lic STAPS BE CAPEPS BPJEPS Init federal ESSM	<u>Maîtrise des connaissances de biologie appliquées au hockey sub</u> Adaptation cardiaque à l'effort, échanges gazeux Système nerveux et commande neuro-musculaire Filières métaboliques : l'adaptation à l'effort, la récupération Durée : 4h	EQUIV Lic STAPS CAPEPS BE	Utilisation des connaissances en anatomie et physiologie au service de la planification et programmation des entraînements et de la recherche de performance des joueurs et équipes Livret 2 (axe « encadrement des pratiques »)
	<u>2-Notions élémentaires sur les filières</u> Les caractéristiques essentielles des 3 filières énergétiques et notions sur l'échauffement et la récupération Durée : 2h Durée totale : 4h	EQUIV Deug/lic STAPS BE CAPEPS BPJEPS	Notions de diététique sportive Notions de psychologie (motivation, estime de soi, dépassement de soi...) Durée : 2h Durée totale : 6h		
	<u>Critères d'évaluation :</u> Examen écrit en deux parties distinctes.		<u>Critères d'évaluation :</u> Examen écrit		

RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV4/6

UV4 ENTRAINEMENT APPLIQUE	<u>1-Connaissance des techniques et tactiques liées au OK sub</u> Enseignement technique individuelle Choix du matériel Les techniques d'immersion, technique de nage Les différents types de protection du palet, les tirs, les passes ... Durée : 2h <u>Présentation des tactiques de base</u> Les zones d'influence, le placement des joueurs, l'occupation du terrain Durée : 1h <u>2- L'entraînement</u> L'échauffement et ses différentes formes Fondamentaux d'une planification Durée : 2h Durée totale : 5h	<u>1-Maîtrise de la préparation physique, programmation des entraînements</u> Méthodologie d'entraînement. Organisation et planification des entraînements Durée : 2h <u>2-Maitrise techniques / tactiques liées au OK subaquatique</u> Durée : 3h Maitrise de l'ensemble des techniques indiv. Les matériels et leur performance Les techniques individuelles et leur adaptation aux différentes phases de jeu... Approfondissement des tactiques de jeu Adaptation des différentes tactiques aux différentes situations de jeu Panorama et évolution des tactiques de jeu Durée totale : 5h <u>3-Prendre connaissance du haut-niveau</u> Observation en entraînement régional ou au cours d'une journée en stage France.	<u>Maitrise de la préparation d'équipe :</u> Suivi d'équipe 1-Planification sur 2 saisons du programme des entraînements de l'équipe faisant apparaître différents éléments sous forme de memorandum (10 pages max) (...) Bilan Moral 2-Etablir un bilan sur un championnat relatif aux comportements et à l'état d'esprit de cette dernière sur l'ensemble de cette compétition (nombre de fautes réalisées, nombre de minutes de prison par joueur cumulées pour l'équipe...) qui sera remis sous forme de rapport intégré au rapport de suivi d'équipe (...)
	<u>Critères d'évaluation :</u> 1-Production d'une fiche de séance (sujet fourni par son jury en rapport avec l'évaluation de l'UV5) 2-Epreuve écrite	<u>Critères d'évaluation :</u> 1 et 2- Rapport descriptif d'une programmation annuelle d'équipe 3- Attestation de présence en stage France ou Entraînement régional	<u>Critères d'évaluation :</u> 1 et 2- Rapport de suivi partiel en fin d'année 1 et rapport complet en fin d'année 2.

RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV5/6

UV5 PEDAGOGIE APPLIQUEE	<u>-Fondamentaux d'une séance d'entraînement</u> Construction, méthodologie -critères de réalisation/réussite, remédiations...-), savoir animer une séance d'entraînement Durée : 2h <u>-Pédagogie</u> Prise de connaissance de différentes méthodes de pédagogie (démonstration, découverte,...) et outils pédagogiques à mettre en œuvre. Etre capable de choisir des outils et des moyens pédagogiques. Connaissance du public, gestion de l'hétérogénéité. Durée : 2h Durée totale : 4h	EQUIV Licence STAPS, CAPEPS, BP ou UC5, BE	<u>Animation pratique</u> Animation de séances d'entraînement sous la tutelle d'un EF2.	<u>1-Coordination</u> Prise en charge, coordination au niveau club ou au niveau régional des équipes d'encadrements (initiateur-entraîneur, MEF1). Remise d'un bilan succinct d'activités présentant les objectifs, les actions menées... Livret 1 et 2 (axe « encadrement des publics) <u>2-Formation</u> Les documents établis pour l'UV3 et les prestations orales des candidats servent de support à l'évaluation pédagogique de l'UV5.
	<u>Critères d'évaluation :</u> Animation de 3 séances d'entraînement sous la tutelle d'un MEF1 minimum.		<u>Critères d'évaluation :</u> Animation de 5 séances d'entraînement sous la tutelle d'un MEF2 minimum.	<u>Critères d'évaluation :</u> 1-Validation des compétences de coordination par le jury. 2-Dispenser un cours théorique à des candidats en formation sur deux niveaux différents : validation des cours et supports de cours.

RECAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADRANTS DE HOCKEY SUBAQUATIQUE UV 6/6

UV6 SANTE, SECURITE	<u>1-Santé</u> Sensibilisation à la prévention du dopage Notions pour l'adaptation des entrainements aux différentes catégories de public (enfants, ado, handicapés,...) Durée : 3h <u>2-Sécurité</u> Connaissance et prévention des accidents liés à la pratique du Hockey Subaquatique (RIFAHS)	EQUIV PSE1 AFPCSA M RIFAHS	<u>1- Santé</u> Gestion du suivi médical du sportif Durée : 3h <u>2-Sécurité</u> Connaissance et prévention des accidents liés à la pratique du Hockey Subaquatique (RIFAHS)	
	<u>Critères d'évaluation :</u> 1-Examen écrit 2-RIFAHS de moins de 3 ans ou épreuve de sauvetage type RIFAHS		<u>Critères d'évaluation :</u> 1-Examen écrit 2-RIFAHS de moins de 3 ans ou épreuve de sauvetage type RIFAHS	